

voûte en brique, et que dans ce dernier cas il serait nécessaire de lever et rehausser les murs de la nef en brique au niveau de celle du sanctuaire (8).

Après la lecture de ce procès-verbal d'expertise, Mgr de Montazet décréta que le couvert serait refait et que le plancher et le lambris au-dessous le seraient également à neuf « si mieux n'aiment les paroissiens, disait le prélat, faire une voûte en brique et plâtre (9).

Il est certain que M. Parisis n'avait pas attendu la permission archiépiscopale pour se mettre en besogne ; son zèle s'accommodait mal des lenteurs administratives, pas plus du reste qu'il n'était décidé à se conformer à un devis officiel qui n'aurait pas sanctionné tous ses projets.

Dès le second quart du mois d'août, les marchés avaient été conclus ; les conventions arrêtées avec les ouvriers ; les briques et les tuiles amenées ; la chaux requise, comme précédemment, au grand four de Bussières ; des planches de sapin achetées à Boën ; tailleurs de pierre, maçons et scieurs de long, tous étaient en train ; Jean Chaize avait la conduite générale de travaux.

(8) Ordonnance de Mgr Ant. de Montazet.

(9) « Sera notre présente ordonnance lue aux Prônes de la messe paroissiale deux jours de dimanches ou fêtes consécutifs ; enjoignons aux sieurs Curé et luminiers dudit Essertines de tenir la main à son exécution et d'en certifier notre Promoteur général.

Donné à Lyon, le 10 du mois de novembre 1769. »

(A suivre).

J.-B. VANEL.